



| | |
|-------------------|----------------|
| Numéro de l'acte | 2015-201-FINJR |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 814 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

QUESTION N°2015-201

AFFAIRES SCOLAIRES : Voyage à Paris des CM2 – Participation communale

RAPPORTEUR : Madame Laurence LOTTERIE

La Municipalité offre chaque année aux élèves de CM2 passant en 6^{ème} un voyage à Paris. Les écoles ont participé aux sorties organisées les 12 mai et 9 juin.

Afin d'alléger la contribution payée par les écoles pour la visite de la Tour Eiffel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

1°) de verser directement aux écoles une subvention de :

- 185,17 € à l'école des Bourguets
- 139,17 € à l'école de la Basse-Meldyck
- 150,67 € à l'école du Centre
- 237,50 € à l'école primaire Haut-Arques
- 340,99 € à l'école primaire Camus

montants correspondants aux dépenses réellement effectuées, sur présentation des tickets de caisse.

2°) d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574-212 du Budget 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT